

PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE PUBLIQUE  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021**  
EN MAIRIE - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

---oooOooo---

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de L'ISLE SUR LA SORGUE s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ, Maire.

Etaient présents :

**M. Pierre GONZALVEZ, M. Denis SERRE, Mme Eulalie RUS, M. Gérard GAILLARD, Mme Valérie CANILLAS, M. Alain PARENT, Mme Brigitte BARANDON, M. Ludovic GERMAIN, Mme Françoise MERLE, M. Jérôme CAPDEVILLE, Mme Annie MEYNARD, M. Alain OUDARD, M. Jean-Gabriel OLIVIER, M. Eric BRUXELLE, Mme Claire USCLAT, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Sabine PLANEILLE, M. Philippe ROUX, M. Olivier COLLIGNON, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Valérie BASIN, M. Nicolas VALIENTE, M. Christophe OUVIER, Mme Amandine AUDOUARD, M. Serge FUALDES, M. Joseph RECCHIA, M. Frédéric CHABAUD, M. Vasco GOMES, Mme Andréa TALLIEUX, M. Christian MONTAGARD, Mme Christiane BAUDOUIN**

Formant la majorité des membres en exercice.

**Mme Jocelyne RAVET donne pouvoir à M. Denis SERRE, Mme Vanessa PRETOT donne pouvoir à Mme Elisabeth DELACROIX**

Monsieur Jean-Gabriel OLIVIER est secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et charge Madame RUS de faire l'appel nominal.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le procès-verbal du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité

---oooOooo---

## **21-047 COMPTE RENDU DES DECISIONS**

*Rapporteur : Monsieur Pierre GONZALVEZ*

Par délibération N° 20-014 du 26 mai 2020 parvenue en Préfecture le 27 mai 2020 le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir de prendre les décisions relevant des compétences énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales.

Les décisions ont été transmises à Monsieur le Préfet de Vaucluse, pour contrôle de la légalité.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le rapport de Monsieur le Maire

Décide d'entériner les décisions suivantes :

*En vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et suivants et de l'article L2322*

<b>21-122</b>	26/03/2021	Avenant convention mise à disposition de locaux à titre gracieux entre la Commune et l'association ADVSEA
<b>21-123</b>	29/03/2021	Modification cours d'exécution n°1 marché MP19-19. Maintenance système contrôle accès parking.
<b>21-124</b>	29/03/2021	Convention de formation WORD avec la société ALFORDIS le 7 e 14 avril 2021
<b>21-125</b>	29/03/2021	Contrat de location passerelle 3G/GPRS
<b>21-126</b>	29/03/2021	Convention Formation avec l'AMS Grand Sud " Accueillir un enfant en situation d'handicap 2021/03
<b>21-127</b>	17/03/2021	Mise à disposition du Stand de tir avec la ville de Sénas pour une durée 1 an
<b>21-128</b>	17/03/2021	Mise à disposition du Stand de tir avec la ville de La Fare les Oliviers pour une durée 1 an
<b>21-129</b>	17/03/2021	Mise à disposition du Stand de tir avec la ville de Bollène pour une durée de 1 an.
<b>21-130</b>	31/03/2021	Attribution marché MN21-09 maîtrise d'œuvre pour les travaux installation climatisation école des Vallades
<b>21-131</b>	01/03/2021	Bail professionnel portant sur une partie d'entrepôt entre L'UNION APARE CME et la Commune
<b>21-132</b>	02/04/2021	Convention de formation HACCP mise à jour groupe 2021-01
<b>21-133</b>	02/04/2021	Convention de formation HACCP mise à jour groupe 2021-02
<b>21-134</b>	02/04/2021	Convention de formation HACCP mise à jour groupe 2021-03
<b>21-135</b>	02/04/2021	Convention de formation HACCP débutants
<b>21-136</b>	19/03/2021	Convention d'occupation du domaine public par la société Free Mobile
<b>21-137</b>	19/03/2021	Contrat collecte et traitement consommables usagés
<b>21-138</b>	08/04/2021	Contrat de garantie électricité hangar hameau de Petit Palais
<b>21-139</b>	19/03/2021	Renouvellement adhésion réseau association Prévigrèle
<b>21-140</b>	24/03/2021	Acquisition d'une concession de columbarium décennale
<b>21-141</b>	25/03/2021	Acquisition d'une concession trentenaire
<b>21-142</b>	13/04/2021	Attribution du marché MP21-01 acquisition, installation et maintenance de panneaux d'affichage électroniques à LED
<b>21-143</b>	13/04/2021	Modification en cours d'exécution n°1 pour le MP20-03 marché prestation hydrocurage et d'entretien des réseaux et équipements communaux
<b>21-144</b>	13/04/2021	Convention de prestation de services pour l'entretien annuel 2021 de l'orgue de la Collégiale Notre Dame des Anges avec la SARL ORGUES QUOIRIN.
<b>21-145</b>	13/04/2021	Modification en cours d'exécution n° 1 MP18-02 Marché de maîtrise d'œuvre travaux de réhabilitation bâtiment central et deux pavillons du centre de vacances les Tamaris

<b>21-146</b>	14/04/2021	Renouvellement de l'adhésion à l'association des JECJP - Année 2021
<b>21-147</b>	14/04/2021	Contrat de maintenance avec AZUR CARILLON - Année 2021
<b>21-148</b>	15/04/2021	Modification en cours d'exécution n°1 marché MP19-16 maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation de chauffage climatisation de l'hôtel de ville
<b>21-149</b>	15/04/2021	Convention de mise à disposition du bungalow Mourna avec l'association LES ATELIERS DU TOUCAN pour le samedi 3 avril 2021
<b>21-150</b>	15/04/2021	Convention de mise à disposition du bungalow Mourna avec l'association LES ATELIERS DU TOUCAN pour le dimanche 4 avril 2021
<b>21-151</b>	15/04/2021	Convention de mise à disposition de la salle des Névens avec l'association LES ATELIERS DU TOUCAN pour le samedi 10 avril 2021
<b>21-152</b>	15/04/2021	Convention de mise à disposition de la salle des Névens avec l'association LES ATELIERS DU TOUCAN pour le dimanche 11 avril 2021
<b>21-153</b>	01/04/2021	Mandatement de Me HOUSSARD pour une consultation juridique
<b>21-154</b>	20/04/2021	MN 21-11 acquisition de licences antivirus
<b>21-155</b>	21/04/2021	Convention de prestation de service entre la Commune de L'Isle sur la Sorgue et la Société HYES pour une remise en propreté des ventilations d'extraction de buées grasses.
<b>21-156</b>	21/04/2021	Convention de prestation de service entre la Commune de L'Isle sur la Sorgue et le Laboratoire d'Analyses de Vaucluse pour la réalisation d'analyse bactériologique et de flore de surface sur la Cuisine Centrale des Capucins.
<b>21-157</b>	21/04/2021	Convention de prestation de service entre la Commune de L'Isle sur la Sorgue et la Société PERTUIS FROID pour un contrat d'entretien type F2 pour la Cuisine Centrale des Capucins
<b>21-158</b>	21/04/2021	Convention de prestation de service entre la Commune de L'Isle sur la Sorgue et la Société SAPIAN pour une remise en propreté des ventilations d'extraction de buées grasses pour le Centre de Vacances Les Tamaris
<b>21-159</b>	22/04/2021	Convention formation MAC APS
<b>21-160</b>	16/04/2021	Convention de prestation de service avec l'association RL PRODUCTION
<b>21-161</b>	27/04/2021	Contrat de location d'une plateforme électrique entre la Commune de L'Isle sur la Sorgue et la société Loxam de Coustellet.
<b>21-162</b>	30/04/2021	Modification en cours exécution N°1 MP18-01 Fournitures et pose caveau
<b>21-163</b>	27/04/2021	Convention de mise à disposition du gymnase Emile Avy entre la commune de l'Isle sur la Sorgue et le S.D.I.S. 84
<b>21-164</b>	23/03/2021	Convention de prestation de service avec l'association le Temps des Copains pour un concert le 14 aout 2021
<b>21-165</b>	20/04/2021	Contrat de garantie électricité borne marche forain Valmy, grenier numérique, halle cours Emile Zola, lotissement les Reinettes, WC quai Lices Berthelot
<b>21-166</b>	15/04/2021	Acquisition d'une concession perpétuelle
<b>21-167</b>	15/04/2021	Renouvellement d'une concession trentenaire
<b>21-168</b>	13/04/2021	Convention de mise à disposition de l'hippodrome à l'association CANI ISLE les lundis, mardis, vendredis du 19 avril au 12 juin 2021
<b>21-169</b>	13/04/2021	Convention de mise à disposition de l'hippodrome à l'association CANI ISLE les samedis du 19 avril au 12 juin 2021
<b>21-170</b>	04/05/2021	Marché négocié MN21-17 Acquisition de 11 terminaux géoverbalisations
<b>21-171</b>	04/05/2021	Marché négocié MN21-16 Acquisition logiciel gestion de droit de voirie
<b>21-172</b>	05/05/2021	Convention de mise à disposition bassin intérieur de la piscine

		municipale au profit du SDIS jusqu'au 11 juin 2021
21-173	06/05/2021	Marché négocié 21-15 approbation du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement complet à la mise en concurrence préalable à l'attribution d'un marché d'acheminement et de fourniture d'électricité
21-174	06/05/2021	Convention de mise à disposition du stade Roger Boudin avec le comité de Vaucluse d'Athlétisme
21-175	06/05/2021	Convention de formation sécurité pour la conduite des poids lourds avec ECF EUROPE CONDUITE
21-176	06/05/2021	Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle d'expression artistique de l'espace culturel des Plâtrières à l'association KUROKAWA pour y accueillir une démonstration technique de lumière concernant les arts vivants du spectacle.

## **21-048 COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION**

*Rapporteur : Monsieur Pierre GONZALVEZ*

Le conseil municipal, à l'unanimité, propose la modification de commissions municipales de sorte à respecter le principe de la représentation proportionnelle. Chaque commission sera composée de 5 membres de la majorité municipale, 1 membre issu du groupe « En Action pour L'Isle », 1 membre issu du groupe « L'Isle à venir » et 1 membre issu du groupe « L'Isle c'est vous », précise que compte tenu de leur composition, seules 4 commissions sont concernées par la nécessité d'une modification de leur composition. En effet, la composition des 5 autres (Commission Affaires Sociales – Santé, Commission Enfance – Education – Sport – Jeunesse, Commission Commerce Marché Forain, Commission des Finances et Commission Travaux – Voirie) traduit déjà l'exigence de proportionnalité dès lors que chaque groupe y est représenté, arrête la liste des noms des membres titulaires pour chacune des commissions à :

### **3 / COMMISSION URBANISME ET HABITAT**

- Françoise Merle
- Denis Serre
- Jean-Gabriel Olivier
- Eulalie Rus
- Eric Bruxelles
- Joseph Recchia
- Serge Fualdes
- Christian Montagard

### **5 / COMMISSION ANIMATION – TOURISME ET ATTRACTIVITE**

- Eric Bruxelles
- Eulalie Rus
- Christophe Ouvier
- Nicolas Valiente
- Marie Legars-Lavaure
- Andréa Tallieux
- Frédéric Chabaud
- Christian Montagard

### **6 / COMMISSION ENVIRONNEMENT – PREVENTION DES RISQUES NATURELS – MOBILITE DOUCE**

- Denis Serre
- Amandine Audouard
- Sabine Planeille
- Françoise Merle
- Jean-Gabriel Olivier
- Joseph Recchia
- Serge Fualdes
- Christiane Baudouin

## **9 / COMMISSION CULTURE – PATRIMOINE ET ARTISANAT**

- Valérie Canillas
- Annie Meynard
- Eulalie Rus
- Eric Bruxelles
- Marie Legars-Lavaure
- Andréa Tallieux
- Vasco Gomes
- Christiane Baudouin

valide l'évolution de la dénomination de la « Commission des Finances » en Commission des Finances et des Affaires Générales », prend acte dans l'article 7 du règlement intérieur de la mise à jour de la liste des commissions décidée par la présente délibération et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci.

## **21-049 COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – MODIFICATION DE LA COMPOSITION**

*Rapporteur : Monsieur Pierre GONZALVEZ*

Le conseil municipal, à l'unanimité, modifie la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, présidée par Monsieur le Maire, Monsieur Pierre Gonzalvez (ou, à défaut par son représentant, auquel celui-ci aura délégué les fonctions correspondantes) en portant à huit le nombre de membres titulaires ainsi que le nombre de membres suppléants. Le nombre de membre de représentants d'associations locales reste inchangé, désigne les huit membres titulaires et suppléants dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

### Membres titulaires :

- Jérôme Capdeville
- Marie Legars-Lavaure
- Nicolas Valiente
- Gérard Gaillard
- Jocelyne Ravet
- Joseph Recchia
- Frédéric Chabaud
- Christian Montagard

### Membres suppléants :

- Claire Usclat
- Valérie Basin
- Denis Serre
- Philippe Roux
- Sabine Planeille
- Andréa Tallieux
- Serge Fualdes
- Christiane Baudouin

Les membres désignés représentants d'associations locales sont inchangés. Et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci.

## **21-050 COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DES SORGUES MONTS DE VAUCLUSE (CCPSMV) – AVIS SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE**

*Rapporteur : Monsieur Pierre GONZALVEZ*

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au pacte de gouvernance élaboré par la CCPSMV.

**21-051 DEDOMMAGEMENT DE DEUX AGENTS MUNICIPAUX AU TITRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE**

*Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE*

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la prise en charge du dédommagement de Monsieur Lafont Frédéric et Monsieur Tuccinardi Jean Marc, pour un montant de 100 € TTC (cents euros) pour chacun d'entre eux, correspondant au montant des dommages et d'intérêts attribués par le jugement du 10 janvier 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**21-052 PRISE EN CHARGE DES FRAIS - EXPOSITION ANTONIO LOPEZ**

*Rapporteur : Madame Valérie CANILLAS*

Le conseil municipal, par 31 pour et 2 abstentions (M. Joseph Recchia, Mme Andrea Tallieux), approuve la prise en charge des frais (transports / hébergements) de Anne Morin, pour un montant maximum de 2500 euros TTC et approuve la prise en charge des frais (transports/ hébergements / repas) des journalistes et de l'attaché de presse invités pour l'exposition, pour un montant maximum de 1500 euros TTC et ce pendant toute la durée de l'exposition.

**21-053 AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE COOPERATION SCIENTIFIQUE ENTRE L'UNITE MIXTE DE RECHERCHE (UMR) 5648 CENTRE INTER UNIVERSITAIRE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE MEDIEVALE (CIHAM) (CNRS, ENS LYON, LES UNIVERSITES LYON 2, LYON 3 ET AVIGNON UNIVERSITES) ET LA COMMUNE DE L'ISLE SUR LA SORGUE**

*Rapporteur : Madame Valérie CANILLAS*

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de consentir et d'accepter l'avenant n°1 à la convention de coopération scientifique entre l'UMR 5648 CIHAM (CNRS, ENS Lyon, les universités Lyon 2, Lyon 3 et Avignon Université) et la commune de L'Isle-sur-la-Sorgue à compter du 1er juin 2021 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**21-054 ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

*Rapporteur : Monsieur Alain OUDARD*

Le conseil municipal, par 31 pour et 2 abstentions (M. Joseph Recchia, Mme Andrea Tallieux), décide d'approuver le règlement réactualisant les principales dispositions applicables à l'ensemble des services municipaux en matière d'aménagement et de réduction du temps de travail, ci annexé, de dire que les nouvelles règles sur le temps de travail entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, d'abroger la délibération n°07-195 du 21 décembre 2007 relative à l'organisation du temps de travail au sein de la Mairie de L'Isle sur la Sorgue à compter 1<sup>er</sup> janvier 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents et actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**21-055 DON DE JOURS AU PROFIT D'UN PARENT D'UN ENFANT QUI DECEDE AVANT L'AGE DE VINGT-CINQ ANS OU ASSUME LA CHARGE EFFECTIVE ET PERMANENTE D'UNE PERSONNE QUI DECEDE AVANT CET AGE.**

*Rapporteur : Monsieur Alain OUDARD*

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rendre applicable aux agents de la Mairie de L'Isle sur la Sorgue, les dispositions du décret n°2021-259 du 9 mars 2021 relative au don de jours de repos au bénéfice d'un autre agent relevant du même employeur, parent d'un enfant qui décède avant l'âge de vingt-cinq ans ou assume la charge effective et permanente d'une personne qui décède avant cet âge, de dire que les conditions et

modalités d'application du dispositif de don de jours de repos se feront dans les conditions définies dans la délibération n°2017-079 du 20 juin 2017 relative à l'application des dispositions du décret n°2015-580 du 29 mai 2015 permettant à un agent public le don de jours de repos à un autre agent public parent d'un enfant atteint d'une grave maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre et la gestion de ce dispositif.

**21-056 PLAN D' ACTIONS RELATIF A L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

*Rapporteur : Monsieur Alain OUDARD*

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le plan d'action 2021-2023 relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique, joint en annexe et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents et actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**21-057 RECRUTEMENT DE VACATAIRES**

*Rapporteur : Monsieur Alain OUDARD*

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de proposer à l'assemblée de recruter au plus 20 vacataires pour assurer l'organisation des scrutins électoraux pour l'année 2021 et 2022, de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base :

- d'un forfait journalier brut de 238€, comprenant une heure de formation pour les fonctionnaires et les non titulaires

d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents vacataires visés supra pour exercer des fonctions correspondantes à des besoins liés à un besoin ponctuel et spécifique, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, de préciser que la présente délibération sera applicable d'une année sur l'autre à défaut d'être rapportée ou modifiée et de dire que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours au chapitre globalisé 012.

**21-058 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2021 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

*Rapporteur : Monsieur Alain PARENT*

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder l'attribution des subventions de la ville proposées pour les projets présentés dans le tableau joint en annexe, d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec chaque porteur de projet les conventions de partenariat sur projet, de solliciter auprès des partenaires financeurs les subventions à leur taux maximum et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**21-059 AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE CONCLU ENTRE LE CENTRE MEDITERRANEEN DE L'ENVIRONNEMENT (CME) ET LA COMMUNE DE L'ISLE SUR LA SORGUE**

*Rapporteur : Monsieur Alain PARENT*

Le conseil municipal, par 32 pour et 1 opposition (M. Frédéric Chabaud), autorise la signature par Monsieur le Maire d'un avenant au bail emphytéotique en date du 3 mai 2006 entre la Ville et le CME de sorte à lancer la phase 2 des travaux de l'espace médical municipal, en précisant que l'avenant sera assorti des conditions essentielles suivantes :

- **Au niveau du périmètre mis à bail** : les travaux impacteront le périmètre initialement fixé dans le bail emphytéotique du 3 mai 2006 en excluant, à la date de signature de l'avenant, les 175m<sup>2</sup> du rez-de-chaussée du périmètre du bail emphytéotique (cf. plan joint). La Ville aura donc la jouissance de l'intégralité du rez-de-chaussée du bâtiment à la date de signature de l'avenant par les deux parties.

- **Au niveau de l'autorisation consentie par le CME à la Ville de réaliser des travaux impactant le premier étage** : les travaux de la phase 2 impacteront une petite partie de l'espace dévolu à l'association au premier étage, et notamment la chaudière qui sera remontée à la verticale, à l'étage, prenant place ainsi dans le bureau n°5 (cf. plan joint) actuellement dédié à la reprographie au bénéfice de l'association, ainsi que la création de la trémie du futur ascenseur qui condamnera le bureau n°10 (cf. plan joint). Il est précisé que le maintien de l'accès au premier étage du CME sera assuré par la Ville au bénéfice du CME, de même que l'accès au réseau et au système de chauffage.
- **Au niveau financier** : compte tenu de la récupération avant terme de l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment par la Ville et des impacts occasionnés dans deux bureaux du premier étage, la ville versera une compensation financière d'un montant de 2200 €.

Prévoit que les autres dispositions du bail emphytéotique du 3 mai 2006 restent inchangées et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et les pièces nécessaires à l'exécution et à la publication de la présente délibération et des actes administratifs y afférents.

#### **21-060 VENTE DES PARCELLES CL 380, CL 519P ET BR 706 A GRAND DELTA HABITAT**

*Rapporteur : Madame Françoise MERLE*

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre à Grand Delta Habitat des parcelles cadastrées CL 380, CL 519P et BR 706 sises chemin des cinq cantons, dit que cette cession se fera à titre onéreux au prix de 1 200 000€, dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur, charge les notaires de la ville de L' ISLE SUR LA SORGUE de la rédaction de l'acte de cession e autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et les pièces nécessaires à l'exécution et à la publication de la présente délibération et des actes y afférents.

#### **21-061 VENTE D'UN DETACHEMENT DE TERRAIN QUARTIER LE CLOS DU CARDINAL A GRAND DELTA HABITAT**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Gabriel OLIVIER*

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre à Grand Delta Habitat un détachement de terrain d'une superficie de 4387 m<sup>2</sup> sis quartier le Clos du Cardinal, concède une servitude d'accès et de tréfonds sur les parcelles restant la propriété de la Ville (BV 577, 4, 695, 697 et 700) afin d'accéder au terrain cédé depuis le chemin du pont de la sable, dit que cette cession se fera à titre onéreux au prix de 200 000€, dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur, charge les notaires de la ville de L'ISLE SUR LA SORGUE de la rédaction de l'acte de cession et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et les pièces nécessaires à l'exécution et à la publication de la présente délibération et des actes y afférents.

#### **21-062 APPROBATION DU CONTRAT DE CANAL N°2 DU SAINT JULIEN**

*Rapporteur : Monsieur Denis SERRE*

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes du contrat de canal n°2 ainsi que l'ensemble de ses documents constitutifs et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.



**21-063 PRISE DE COMPETENCE MOBILITES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DES SORGUES MONTS DE VAUCLUSE**

*Rapporteur : Monsieur Pierre GONZALVEZ*

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la prise de compétence mobilités par la Communauté des Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et d'autoriser la modification des statuts de la CCPSMV à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 tels qu'annexés à la présente délibération.

**21-064 CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE LA SOCIETE ENEDIS SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE CP 1588 LIEUDIT LA VILLE**

*Rapporteur : Monsieur Ludovic GERMAIN*

Le conseil municipal, à l'unanimité, autoriser la constitution d'une servitude de passage souterraine au profit de la société ENEDIS, pour le déploiement de son réseau électrique souterrain, sur la parcelle communale cadastrée sous le N°1588 de la section CP, au lieu-dit La Ville, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec ENEDIS, relative à la constitution de la servitude de passage, ainsi que la fiche d'identité propriétaire autorisant ENEDIS à poser un câble souterrain BT de 3 ml et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et les pièces nécessaires à l'exécution et à la publication de la présente délibération ainsi que des actes administratifs y afférents.

**21-065 CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE LA SOCIETE ENEDIS SUR LES PARCELLES COMMUNALES CADASTREE CP 0967 ET CP 1240 SAINT MARTIN**

*Rapporteur : Monsieur Ludovic GERMAIN*

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la constitution d'une servitude de passage souterraine au profit de la société ENEDIS, pour le déploiement de son réseau sur les parcelles communales cadastrées sous les n°0967 et n°1240 de la section CP, au lieu-dit Saint Martin, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec ENEDIS, relative à la constitution de la servitude de passage, ainsi que la fiche d'identité propriétaire autorisant ENEDIS à poser un câble souterrain HTA de 134 ml. Cette convention de servitude est accordée avec une indemnité unique et forfaitaire de 134€, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de la parcelle CP n°0967 permettant l'implantation d'une armoire de coupure. Cette convention est accordée avec une indemnité unique et forfaitaire de 150€ et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et les pièces nécessaires à l'exécution et à la publication de la présente délibération ainsi que des actes administratifs y afférents.

**21-066 CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL SUR LE SITE DES CALOTTES - APPROBATION D'UNE PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF**

*Rapporteur : Madame Eulalie RUS*

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de bail jointe à la présente délibération avec la société Centrale Solaire des Calottes, le bail à venir ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation du projet, autorise la constitution de servitudes de passage sur les parcelles AH n°178 et AI n°367 ainsi que sur le chemin du Cros d'enfer et l'ancien chemin de L'Isle-sur-La-Sorgue à Pernes les Fontaines et autorise M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **21-067 REMISE DE SECTIONS DE LA RD 938 PAR LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

*Rapporteur : Monsieur Ludovic GERMAIN*

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention avec le Département de Vaucluse portant remise à la Ville de sections de la RD 938 tel que précisé ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **21-068 DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS DE UNICIL SA HABITATION LOYER MODERE - CONCERNANT LES PRETS SOUSCRITS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 31 LOGEMENTS – OPERATION - « LE PASSAGE », PARC SOCIAL PUBLIC, SITUÉE 353, ROUTE DE CARPENTRAS À L'ISLE SUR LA SORGUE :**

*Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE*

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder sa garantie à hauteur de 60 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 855 856 €, souscrits par UNICIL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux conditions du Contrat de prêt n°120134, constitué de 4 lignes de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération, d'accorder sa garantie pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci. Elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par simple lettre de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Commune de L'Isle sur la Sorgue s'engage dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur « UNICIL SA Habitation à loyer modéré » pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ; de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de cet emprunt et d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint aux finances, à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

## **21-069 REMISE GRACIEUSE SUR LOYERS**

*Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE*

Le conseil municipal, par 32 pour et 1 abstention (Mme Amandine Audouard), de fixer comme suit la liste des commerçants bénéficiaires d'une remise gracieuse de loyers du 15 mars 2020 au 11 mai 2020 :

- MIRUM ATTICAE 3 rue de la République 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
- SARL LA GUINGUETTE 1494 avenue du Partage des Eaux 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
- Adriano PRIORI 3 rue de la République 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
- LE LAGON, 7 rue de la République 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
- SARL JACOTTE ET LILOU 5 rue de la République 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
- EURL LOLA, 7B rue de la République 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
- SAUVION MEDIAS TRANSFERT, Grenier numérique 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

de fixer comme suit la liste des commerçants bénéficiaires d'une remise gracieuse de loyers pour la période du 1er d'avril 2021 au 18 mai 2021 inclus :

- MIRUM ATTICAE 3 rue de la République 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
- SARL LA GUINGUETTE 1494 avenue du Partage des Eaux 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
- Adriano PRIORI 3 rue de la République 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
- LE LAGON, 7 rue de la République 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

de dire que la remise gracieuse correspondant à l'annulation de la créance donnera lieu à émission de mandats sur le compte 6745 (subventions de fonctionnement exceptionnelles)

**VU POUR ETRE AFFICHE LE VINGT HUIT MAI DEUX MILLE VINGT ET UN CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE L'ARTICLE L 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

A L'Isle sur la Sorgue, 26 mai 2021

Date de convocation : 18 mai 2021

Date d'affichage :

Certifié exécutoire :

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

LE MAIRE,



Pierre GONZALEZ

La séance est levée à 20h45.